INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP
Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,
Institut Canadien de la Recherche sur la Condition Physique et:

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Institut Canadien de la Recherche sur la Condition Physique et («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCD LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Experts-comptables autorisés
Ottawa, Ontario
26 juin 2025

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	134,119 $	211,576 $
Les certificats de dépôt	10,111	10,125
Débiteurs	242,589	135,621
Remises gouvernementales à recevoir	22,064	11,045
Dépenses payées d'avance	11,667	11,062
	420,550	379,429
Immobilisations (note 2)	9,812	1,651
	430,362 $	381,080 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	22,475 $	22,209 $
Contributions reportées (note 3)	50,336	-
	72,811	22,209
ACTIF NET		
Fonds de réserve (note 4)	55,250	55,250
Non affecté	302,301	303,621
	357,551	358,871
	430,362 $	381,080 $

Au nom du Conseil,

Originaux signés Directeur

Originaux signés Directeur

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

ÉTAT DE L' ÉVOLUTION DE L' ACTIF NET
POUR L' EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF NET AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE (note 4)		
Solde, début de l'exercice	55,250 $	55,250 $
Solde, début et fin de l'exercice	55,250 $	55,250 $
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
Solde, début de l'exercice	303,621 $	270,195 $
Excédent des revenus (dépenses) pour l'année	(1,320)	33,426
Solde, fin de l'exercice	302,301 $	303,621 $

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
POUR L' EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
REVENUS		
Contributions fédérales et provinciales	175,169 $	86,814 $
Intérêts et divers	1,334	1,149
SPARC	367,694	326,500
Autres	28,644	72,820
	572,841	487,283
DÉPENSES		
Recherche	574,161	453,857
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) POUR L'EXERCICE	(1,320) $	33,426 $

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L' EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE POUR) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus (dépenses) pour l'année	(1,320) $	33,426 $
Non point de trésorerie - Amortissement	1,575	676
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:		
Débiteurs	(106 968)	(11,526)
Remises gouvernementales à recevoir	(11 019)	8,138
Dépenses payées d'avance	(605)	6,316
Créditeurs	266	(1,127)
Revenus reportés	50 336	(67,537)
	(67 735)	(31 634)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9,736)	(801)
Variation des investissements	14	(89)
	(9 722)	(890)
Variation de trésorerie pour l'exercice	(77 457)	(32 524)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	211 576	244,100
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	134 119 $	211 576 $

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE
ET LE MODE DE VIE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie est incorporé d'après la Loi sur les corporations canadiennes et est enregistré comme organisme de charité. L'objectif de l'Institut est de rehausser le bien-être des Canadiens et des Canadiennes en encourageant la recherche sur les modes de vie actifs et en diffusant les résultats.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

a) Reconnaissance de revenu
Les revenus sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de projet sont enregistrés selon les accords contractuels et le revenu non dépensé à la fin de l'année est différé de sorte à correspondre aux dépenses de l'exercice suivant. Les intérêts et divers sont constatés à titre de produits dans l'intérêt d'époque et divers sont gagnés.

b) Immobilisations
Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit : L'amortissement du matériel informatique est calculé uniformément en fonction d'une durée de 3 ans. L'amortissement du mobilier est calculé uniformément en fonction d'une durée de 5 ans.

c) Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen chaque année et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

e) Instruments financiers
Les instruments financiers de l'Institut consistent en encaisse, investissements, débiteurs, créditeurs et contributions reportées. Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur de fin d'exercice. Les autres instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, au coût amorti ou au coût diminué des provisions pour dépréciation appropriées. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Institut n'est pas exposé à des risques significatifs liés aux taux d'intérêt, à la monnaie, ou au crédit résultant de ces instruments financiers.

2. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Cost	Accumulated amortization	Net	Net
Équipement informatique	14,666	4,854	9,812 $	1,651 $

3. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées représentent des fonds de projet reçus au cours de l'exercice en cours et destinés à être utilisés au cours de l'exercice suivant.

4. FONDS DE RÉSERVE

Le Conseil d'administration a établi un fonds spécial pour aider à couvrir les coûts associés avec le changement possible de sources de financement de l'Institut et pour aider à la gestion interne de la trésorerie.

5. ENGAGEMENT

L'Institut a un engagement de location jusqu'au 31 août 2026. Les loyers annuels, y compris les frais de fonctionnement, sont :

2025	9,888	$
2026	10,283	
	20,171	$

En 2025, l'engagement pour l'indemnité de vacances est de 10,693 $ (2024 - 10 272 $).

6. LETTRE DE CRÉDIT

L'institut dispose d'une facilité de crédit pouvant aller jusqu'à 100 000 $. Aucun montant de la facilité n'est utilisé à la fin de l'année.

7. INFORMATIONS COMPARATIVES

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE

CALENDRIER DES REVENUS RÉALISÉS ET DES DÉPENSES POUR LE CONSEIL DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES LOISIRS

POUR L' EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Approuvé	Actual
REVENUS		
Conseil du sport, de l'activité physique et des loisirs	354,500 $	354,500 $
DÉPENSES		
Répartition des dépenses éligibles		
Administration générale et gouvernance	51,400	49,896
Salaires, honoraires et avantages	203,500	206,496
Opérations et programmation*	99,600	98,108
	354,500	354,500
REVENU NET	- $	- $